Montant	Réglée	Facebook	Test nat	Auto à	Envoi programme	
cotisation				partir	par courrier	

## Pass' Vacances 2024 - Ville de Digne-Les-Bains

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT PAR VOIE POSTALE!

	( Merci de )
<u>Fiche sanitaire de liaison :</u>	coller une
Enfant : ☐ Fille ☐ Garçon	photo
Nom : Prénom :	d'identité
Date de naissance :	
<u>I-Vaccinations</u> : (se référer au carnet de santé ou aux certi	
Vaccins Obligatoires	Date du dernier rappel
Diphtérie	
Tétanos	
Poliomyélite	
Ou DT Polio	
Ou Tétracoq	
obligatoires. Nota : le vaccin anti-tétanique ne présente au  III-Renseignements médicaux :  - Allergies : médicamenteuses	n n n
Autre numéro de téléphone que vous jugez utile :	

**REGLEMENT INTERIEUR** 





Article 1: Les inscriptions aux activités sont réalisées une fois que la fiche sanitaire de liaison 2024 est retournée complétée, ces inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles. Les inscriptions sont ouvertes quelques jours avant pour les habitants de Digne-les-Bains, puis ceux qui résident sur le territoire « Provence-Alpes Agglomération » et enfin pour les habitants des autres communes. Une pré-inscription « Eté 2024 », devrait être proposée en ligne (via internet) pour les habitants de Digne-les-Bains.

Article 2: Une tarification différente est appliquée entre les participants résidants sur Digne-Les-Bains et les participants extérieurs.

Article 3 : Pour les activités payantes, le règlement est réalisé au moment de l'inscription. Un remboursement peut être réalisé (avec présentation d'un justificatif médical fourni 48h maximum après l'activité) seulement dans les cas suivants : absence du participant pour cause de maladie, hospitalisation, décès familial ou si l'activité est annulée par l'organisateur.

Une facture peut être sollicitée auprès du service Jeunesse et Sports dans un délai maximum de 15 jours après la dernière période de vacances scolaire effectuée.

Article 4 : Toute personne inscrite à une activité s'engage à respecter le règlement de celle-ci et s'engage à prévenir le Service Jeunesse et Sports dès que possible en cas d'absence et en tout état de cause 48 heures ouvrables avant

Article 5 : Toute absence non excusée de l'adolescent sera soumise à une éventuelle exclusion du dispositif « Pass' Vacances » pour l'année en cours sans possibilité de remboursement.

Article 6 : En dehors des horaires d'activités établis dans le programme, le jeune n'est plus sous la responsabilité du Service Jeunesse et Sports.

Article 7: La détention ou la consommation d'alcool et de tous produits illicites est formellement interdite

Article 8 : La consommation de tabac est interdite pendant l'activité et à proximité de celle-ci.

Article 9 : Il est attendu de la part des adolescents : politesse, ponctualité ; respect des biens, des personnes et des principes de la laïcité. L'équipe d'encadrement se réserve le droit, en cas de problème disciplinaire, de renvoyer le jeune après avoir averti ses parents et ceci à leurs frais.

Article 10 : Le Service Jeunesse et Sports se réserve le droit de refuser une inscription si les responsables de l'enfant se montrent irrespectueux envers les agents du service ou envers le personnel d'encadrement.

Article 11 : Selon le nombre de participants, les conditions météorologiques, le désistement d'un prestataire, des modifications pourront être apportées aux programmes par l'équipe d'encadrement.

Article 12: A l'occasion des activités, des photographies ou vidéos pourront être prises. Ces réalisations pourront être utilisées par la municipalité pour différents supports de communication : Brochure municipale, fascicules de communication, communiqués de presse, films, diaporamas, journées des droits de l'enfant...

Article 13 : Diffusion sur la page Facebook du Service Jeunesse :								
J'autorise l'équipe d'animation à diffuser des photos ou vidéos de mon (l') enfant sur la page Facebook du service eunesse.								
☐ Je n'autorise pas l'équipe d'animation à diffuser de service jeunesse. Article 14 : Réception des différents programmes d'a Je souhaite recevoir les programmes et informations	•							
☐ Courrier Postal et par email	☐ Uniquement par mail							
Α	, Le							
Signature du responsable précédée de la mention « lu et approuvé » :	Signature de l'adolescent précédée de la mention « lu et approuvé » :							





## **PASS' VACANCES 2024**

IV-Responsable legal de l'é	enfant :	
Nom :	Prén	nom :
Adresse :		
Ouartier :	CP :	Ville :
Autre numéro de téléphon	e que vous jugez utile :	
Mail :		
	u règlement intérieur, j'ai bien pris not ant n'est plus sous la responsabilité du	ote qu'en dehors des horaires d'activités établis dan u Service Jeunesse et Sports.
Cependant si les activités d	devaient se terminer plus tôt que prév	vu :
J'autorise l'équipe à la	aisser mon (l') enfant seul sans surveilla	lance
☐ Je n'autorise pas l'équ	uipe à laisser mon (l') enfant seul sans s	surveillance
autorités compétentes à p		renseignements portés sur cette fiche et autorise le es (traitement médical, hospitalisation, intervention
Date :	Signature	e :



